



## Modalités de dépôt d'une candidature aux Ateliers Beaux-Arts de la ville de Paris

Pour l'année 2021/2022

### Informations et recommandations importantes concernant votre demande d'inscription

- Vous ne pourrez utiliser qu'une seule fois le formulaire qui suit : seule la première demande réalisée par ce formulaire sera retenue. Toute demande postérieure réalisée par ce formulaire sera supprimée.
- En renseignant ce formulaire, vous aurez la possibilité de faire une demande pour un deuxième atelier. Cette demande ne sera pas traitée prioritairement.
- Veillez donc à bien arrêter votre(s) demande(s) d'atelier avant de valider ce formulaire.
- Les demandes seront traitées par ordre de transmission.
- Dans le cadre du respect de la règle des 3 ans, l'ancienneté au sein du réseau ABA de chaque candidat/e à l'inscription sera vérifiée. Toute personne ne respectant pas le temps de présence autorisé au sein du réseau ABA verra sa demande d'inscription refusée.
- Après avoir transmis votre demande d'inscription, vous recevrez un courriel confirmant le dépôt de votre demande d'inscription. Si vous ne recevez pas ce mail, **merci de regarder dans le dossier « courriers indésirables »**.
- Au regard du nombre de places vacantes, vous recevrez une convocation ou votre inscription sur une liste d'attente. Cette convocation prendra la forme d'une invitation à **un premier cours, qui se déroulera la semaine du 20 septembre** à l'heure du cours que vous aurez choisie.
- À compter du 27 septembre, si l'atelier choisi ne peut vous accueillir, il vous sera proposé dans la mesure du possible un autre atelier enseignant la même discipline.

La capacité d'accueil des ateliers a été limitée pour prendre en compte les instructions sanitaires en vigueur à ce jour. Cette capacité d'accueil pourra être revue à la hausse en fonction de l'évolution de ces instructions sanitaires.